



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

PÔLE ASIE - PACIFIQUE

Observatoire des Camps de Réfugiés

P.BAGHDADI, V.DAUDON, N.EL GHIATI,
C.FERRIER, K.PETIT, A.L.MALEK



PHOTO: © HUMAN RIGHTS WATCH



PÔLE ASIE-PACIFIQUE

CARTE DES CONTRIBUTIONS

P.3

ETAT DES LIEUX DES MIGRATIONS DANS LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

P.4

TYPOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES DES CAMPS DANS LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

P.9

BILAN DES CONTRIBUTIONS SUR LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

P.13

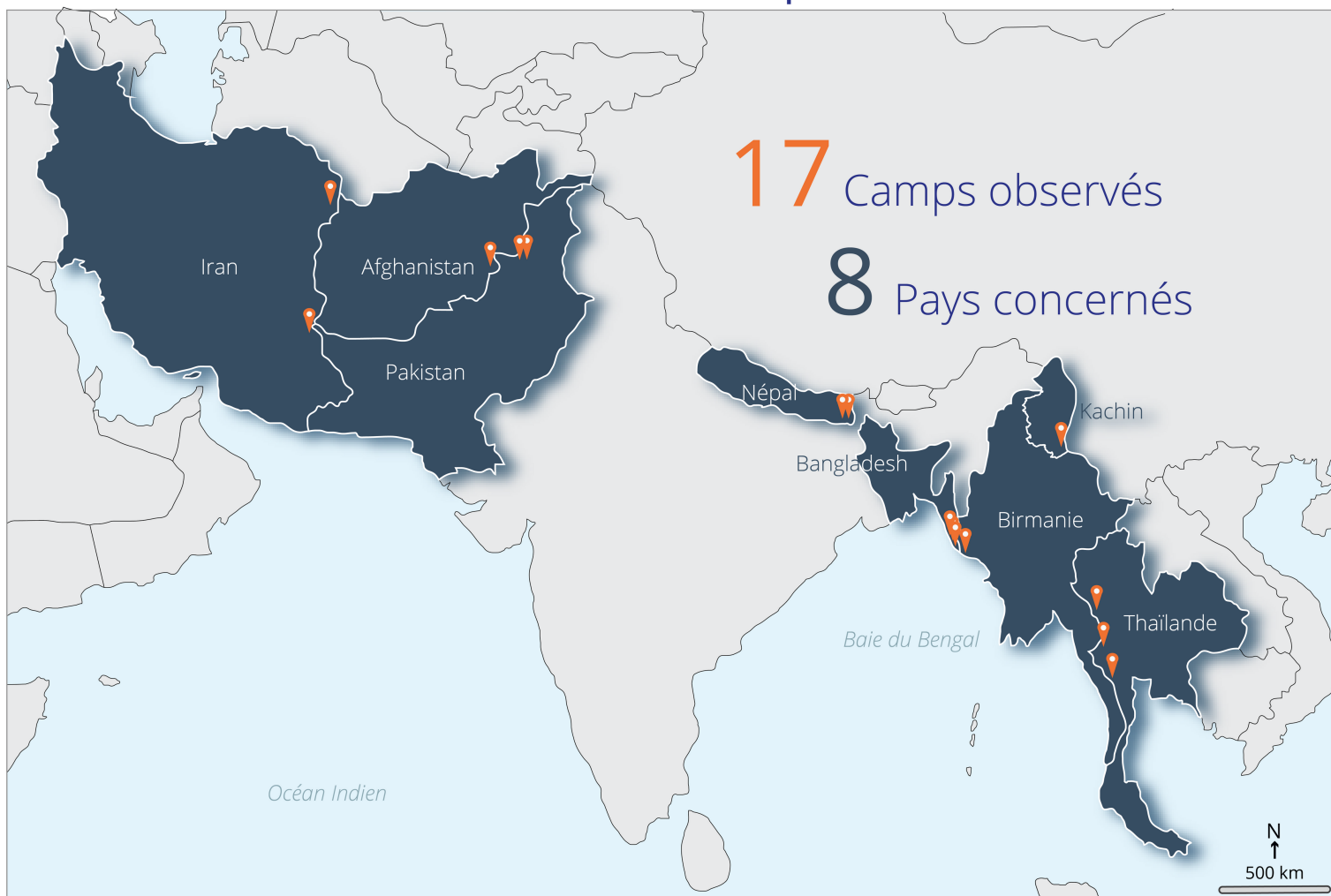
ÉVALUATION DES SERVICES ASSURÉS ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES CAMPS ÉTUDIÉS

P.15

IMPACTS DE LA COVID-19 DANS LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

P.17

Pôle Asie-Pacifique



Sources: Observatoire des Camps de Réfugiés ; OpenStreetMap. © A-L Malek pour l'O-CR 2020

ÉTAT DES LIEUX DES MIGRATIONS DANS LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

En 2019, la région Asie-Pacifique compte (1) :

- 4,2 millions de personnes réfugiées,
- 2,9 millions de personnes déplacées internes,
- plus de 275 000 personnes demandeuses d'asile et rapatriées,
- plus de 2,1 millions d'apatrides.

• Régions de départ :

La région Asie-Pacifique fait face à de nombreux conflits armés, et à des catastrophes naturelles majeures. Les personnes exposées à ces situations se trouvent souvent dans l'obligation de quitter leurs lieux d'habitation, étant donné l'insécurité et l'instabilité qui y règnent. Ainsi, ce continent connaît des mouvements migratoires réguliers.

En 2020, la population afghane est la deuxième nation la plus déplacée au monde (2). En effet, l'Afghanistan est en proie aux conflits et aux catastrophes naturelles depuis plus de quatre décennies. L'année passée, 6 millions d'individus afghans ont été contraints à l'exil (3).

Le Pakistan se trouve dans une situation similaire. La population fait face à une grave instabilité politique

alimentée par le mouvement Taliban, et à des problèmes économiques. Par conséquent, 137.190 réfugié.e.s et 55.957 personnes demandeuses d'asile pakistanaïses sont recensés fin 2019 (4).

Cette même année, le Haut Commissariat des Réfugiés (HCR) décompte 215.763 personnes réfugiées et 86.087 personnes demandeuses d'asile d'origine iranienne (5).

Dans la province de *Rakhine*, **au Myanmar, le peuple Rohingya est persécuté** depuis des décennies. En août 2017, de nouvelles violences à leur encontre sont perpétrées (6). Alors, **d'importants déplacements de personnes leur permettent de se réfugier dans les pays voisins, afin d'échapper à ces exactions (7).** Par ailleurs, plus de 300.000 individus déplacés internes et 600.000 apatrides sont recensés au Myanmar (8).

(1) UNHCR, Actualisation des opérations du HCR en Asie et dans le Pacifique, 25 février 2020, p.1.

(2) UNHCR Suisse, Un besoin urgent de redonner espoir à des millions de réfugiés afghans, après plus de quatre décennies de conflit, 11 février 2020.

(3) *Idem.*

(4) UNHCR, Global focus, 2020 Planning summary, Operation: Pakistan, 17 décembre 2019, p.4
Refugee Data, Pakistan 2019.

(5) Refugee Data, Iran (Islamic Rep. of) 2019.

(6) OCHA, Rohingya Refugee Crisis.

(7) Observatoire des camps de réfugiés, Fiche camp de Kutupalong Balukhali et de Unchiprang.

(8) Refugee Data, Myanmar 2019 ; Observatoire des camps de réfugiés, Fiche camp de Ohn Taw Gyi

- *Régions d'accueil :*

L'Iran et le Pakistan sont les deux principaux pays d'accueil de personnes réfugiées afghanes (9). En 2020, 2,4 millions d'individus afghans sont exilés au sein de ces deux Etats (10). 58% d'entre eux sont enregistrés dans les camps de *Khyber Pakhtunkhwa* (11). Toutefois, près de 300.000 personnes réfugiées afghanes ont retrouvé leur pays d'origine, depuis janvier 2020 (12).

L'Indonésie accueille aussi 13.657 personnes réfugiées, dont plus de la moitié est originaire d'Afghanistan (13).

Concernant la crise des Rohingyas, **plus de 850.000 individus issus de ce peuple sont accueillis au Bangladesh** en septembre 2019, dans le district de *Cox's Bazar* (14). Plus de 93 000 autres personnes fuyant le Myanmar pour cause de persécutions sont également accueillies en Thaïlande (15). De même, près de 177.800 individus réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés en Malaisie fin avril 2020, dont 153.060 personnes originaires de la province de *Rakhine* (16).

A la fin de l'année 2019, **l'Inde accueille près de 200.000 personnes réfugiées** (17). 48% d'entre elles sont originaires de Chine (18). De nombreux Sri Lankais font également partie de cette population de personnes vivant en situation d'exil sur le territoire indien. La Chine traite les personnes réfugiées nord-coréennes comme des « migrants économiques » illégaux, tandis que près de la moitié des 317.018 nationaux chinois déplacés sont accueillis aux Etats-Unis (19). De même, près de 60.000 demandes d'asile issues de citoyens indiens ont été adressées aux autorités américaines (20).

Au sein de la zone Asie-Pacifique, **la majorité des personnes déplacées internes sont afghanes**. En effet, 2,6 millions d'afghans font face à des déplacements internes forcés (21).

Enfin, il est prévu que la Russie offre une assistance juridique à 9.000 personnes réfugiées et demandeuses d'asile et 2.500 apatrides au cours de l'année 2020 (22). Fin 2019, **la Russie a accordé le statut de réfugiés à 40.393 nationaux ukrainiens**, suite au conflit armé au Dombass (23).

(9) Observatoire des camps de réfugiés, Fiche camp de Torbat-e Jam.

UNHCR, Fact sheet, Pakistan, 30 avril 2020.

Observatoire des camps de réfugiés. Fiche camp de Shamshatoo.

(10) UNHCR, Pakistan, Overview of Afghan Refugee Population, 15 avril 2020.

(11) Observatoire des camps de réfugiés, Fiche camp de Khurasan.

(12) IOM, Return of undocumented Afghans, Weekly situation report, 24-30 mai 2020.

(13) UNHCR Indonesia, UNHCR in Indonesia.

(14) Observatoire des camps de réfugiés, Fiche camp de Kutupalong Balukhali et de Unchiprang.

(15) UNHCR, Fact Sheet, Thailand, 31 mars 2020.

(16) UNHCR, Figures at a Glance in Malaysia.

(17) Refugee Data, India 2019.

(18) *Idem*.

(19) Human Rights Watch, World Report 2018 - South Korea, 18 janvier 2018.

Refugee Data, China 2019.

(20) Refugee Data, India 2019.

(21) Refugee Data, Afghanistan 2019.

Observatoire des camps de réfugiés. Fiche camp de Gulan.

(22) UNHCR, Résumé du plan 2020, Opération: fédération de Russie, 16 janvier 2020, p.4.

(23) Refugee Data, Russian Federation 2019.

POLITIQUES D'ACCUEIL EN MATIÈRE D'IMMIGRATION DES PAYS DE LA ZONE ASIE & PACIFIQUE :

Alors que le continent asiatique accueille 4,2 millions d'individus réfugiés, pris en charge par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), **les politiques nationales concernant ces populations en situation d'exil sont quasi-inexistantes** (24).

Les rares législations en matière d'immigration concernent uniquement les personnes ayant le statut de travailleur étranger et ne s'appliquent pas à la situation des réfugié.e.s. L'octroi du statut protecteur et des droits qui y sont associés repose donc sur les instruments internationaux et sur les diverses organisations internationales, régionales et nationales.

Toutefois, **seuls 25 États sur les 52 qui composent le continent asiatique ont ratifié la Convention de Genève de 1951 instituant le statut international de réfugié** et son Protocole de 1967 (25). Cela peut notamment s'expliquer par le fait que la Convention de Genève a été pensée pour répondre aux réalités de migrations européennes après la seconde guerre mondiale. Ainsi, les dispositions de ces textes ne sont pas toujours adaptées aux problématiques migratoires rencontrées par les pays de la région Asie-Pacifique (26).



PHOTO: © UNICEF

(24) UNHCR, Global Report 2018 Asia and the Pacific, p.106.

(25) UNHCR, States Parties to the 1951 Convention relating to the Status of Refugees and the 1967 Protocol.

(26) Dr. Amy Nethery, Asia's Refugee Policy Vacuum, 27 Août 2015.

À défaut de l'application du droit international des réfugié.e.s, plusieurs projets ont été menés au niveau régional afin d'ouvrir la voie à une collaboration entre les États sur la question de l'asile.

Le processus de Bali, inauguré en 2002 et co-présidé par l'Australie et l'Indonésie, est un forum international qui a pour objectif l'échange et la coopération des pays asiatiques sur les questions du trafic et du commerce d'êtres humains et autres crimes transnationaux liés (27).

45 pays d'Asie-Pacifique en sont membres et ce forum a permis l'adoption du Cadre de Coopération Régional de 2011 et de la Déclaration de Bali de 2016 sur l'introduction clandestine de personnes migrantes, la traite des êtres humains et les crimes transnationaux connexes (28).

Même si ces textes ne sont pas juridiquement contraignants, **ils posent les bases d'une coopération entre les États du continent asiatique sur la question des individus réfugiés et demandeurs d'asile.**

La protection des personnes réfugiées et demandeuses d'asile en région Asie-Pacifique est coordonnée par le HCR, les initiatives de la société civile et l'action des organisations non-gouvernementales (ONG) (28).

Le Réseau des Droits des Réfugiés en Région Asie-Pacifique (APRRN) et le processus de "Dialogue Asiatique sur la Migration Forcée" (ADFM) en sont deux exemples (29). Ces deux initiatives permettent une prise en charge relative des populations exilées et une sensibilisation à la cause de celles-ci, tant sur le plan régional qu'international.

(27) IOM, Le Processus de Bali.

(28) Surat Suwannikkha, The Regional Cooperation Framework and the Bali Process - An Overview, 17 Juin 2011.
Déclaration de Bali sur l'introduction clandestine de migrants, la traite des êtres humains et les crimes transnationaux connexes, 23 Mars 2016.

(29) Asia Pacific Refugee Rights Network, Who We Are. Centre for Policy Development, Asia Dialogue on Forced Migration, 29 Juin 2020.

En 2011, la Déclaration d'Almaty a été adoptée (30). Bien que n'étant pas juridiquement contraignante, son objectif est de **renforcer la coopération entre les pays d'Asie centrale et du Nord en matière d'immigration.**

Ce texte permet aussi de réaffirmer la nécessité de mettre le droit international en application, concernant notamment le principe de non-refoulement des individus réfugiés et demandeurs d'asile.

Etats membres de la déclaration d'Almaty :

Le Kazakhstan	Le Kirghizistan
Le Tadjikistan	Le Turkménistan
L'Afghanistan	L'Azerbaïdjan
La Turquie	

Article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme de l'ASEAN:

Toute personne a le droit de demander et de recevoir l'asile dans un autre État, conformément à la législation de cet État et aux accords internationaux applicables.

Par ailleurs, l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) créée en 1967, a adopté une Déclaration des Droits de l'Homme en 2012 - document juridiquement non contraignant - dont l'article 16 établit le droit à l'asile (31).

Toutefois, il est difficilement envisageable pour les États de décider d'une politique commune en la matière, tant ils se refusent à contrevenir au principe de non-ingérence dans les affaires internes des États membres de l'ASEAN, établi par la Charte de l'Association en 2008.

(30) Déclaration d'Almaty, 16 Mars 2011.

(31) ASEAN Human Rights Declaration, 18 Novembre 2012.

TPOLOGIES ET CARACTÉRISTIQUES DES CAMPS INSTALLÉS DANS LA ZONE ASIE PACIFIQUE

En droit international, **la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le protocole additionnel de 1967 garantissent aux personnes réfugiées le droit de circuler librement**, à moins qu'elles ne constituent une menace pour la sécurité publique de l'Etat hôte (32).

Pourtant, si **les textes internationaux ne prévoient pas le recours systématique à l'encampement** afin de gérer les flux de personnes réfugiées, cette option est souvent retenue par les autorités publiques locales, notamment en Asie (33). En instituant ce type de structures d'accueil, les gouvernements locaux accroissent leur degré de contrôle sur les réfugié.e.s, lesquel.le.s peuvent voir leurs libertés se restreindre (34).

Concernant les particularités des camps installés en Asie, **il est d'abord nécessaire de distinguer les camps de réfugié.e.s des camps de personnes déplacées**. Cette distinction est inhérente à la nationalité des individus, et à la localisation géographique des camps. En effet, **les camps de réfugié.e.s ont vocation à accueillir les personnes ayant franchi une frontière internationale** (35), tandis que **les camps de personnes déplacées accueillent quant à eux des personnes cherchant refuge au sein même de leur pays d'origine** (36).

Il est possible de constater que l'identification et la qualification des camps est rendue délicate par **l'absence de définition juridique encadrant l'installation de ces structures** (37).

En principe, l'établissement de camps ne fait pas partie des trois solutions durables du HCR. En effet, en matière d'accueil des personnes réfugiées, seuls sont prévus (38):

- 1)** Le retour volontaire dans le pays d'origine;
- 2)** L'installation définitive dans une habitation classique au sein de l'Etat hôte, ou;
- 3)** La réinstallation dans un pays tiers.

(32) Convention (1951) et Protocole (1967) relatifs au Statut des Réfugiés.

(33) Mérick Freedy Alagbe, Les camps dans les crises humanitaires : L'envers du décor.19 septembre 2016.

(34) *Idem*.

(35) UNHCR, What is a Refugee Camp?

(36) UNHCR, Internally Displaced People.

(37) Mérick Freedy Alagbe, Les camps dans les crises humanitaires : L'envers du décor.19 septembre 2016.

(38) *Idem*.

LES CAMPS DE RÉFUGIÉS

Les camps de réfugié.e.s installés sur la zone Asie-Pacifique abritent près de 40,5% des individus réfugiés présents dans cette région. Il s'agit de la deuxième région avec le plus fort taux d'encampement au monde, après l'Afrique.

La taille des camps et la qualité de vie varient en fonction de deux principaux facteurs:

D'abord, les camps les plus vastes sont généralement les plus anciens, étant donné les vagues de migrations successives qui y sont installées, à moins que le gouvernement ne décide d'une évacuation et d'un démantèlement.

Ensuite, la continuité des services assurés dans les camps tend à se stabiliser au regard de la durée de vie de ces derniers. A l'inverse, lors de l'établissement d'un nouveau camp, les personnes réfugiées disposent de peu de ressources et font face à une gestion de l'urgence. Puis, **l'intervention des Nations Unies et d'Organisations non-gouvernementales (ONG), voire du gouvernement local, est indispensable afin de limiter l'insalubrité des installations.**

Toutefois, **les conditions de vie restent précaires.** La majorité des habitations sont construites à base de matériaux collectés dans les environs (39). La qualité de vie dépend également du statut des camps. Les camps autorisés et reconnus par les autorités publiques locales peuvent bénéficier d'une aide humanitaire plus conséquente. En revanche, les camps informels - ou spontanés - sont plus précaires. Ce type de camps apparaît lorsqu'une communauté de réfugié.e.s s'installe quelque part, de son propre chef, sans autorisation administrative préalable (40).

- Camps situés en Asie Occidentale :

En Asie occidentale, l'Etat accueillant le plus de réfugiés est l'Iran (41). En effet, de nombreuses personnes ont fui les guerres successives ayant eu lieu en Afghanistan. Les conflits armés contre les Soviétiques, puis la coalition menée par les Etats-Unis, ont laissé un Etat en proie à l'anarchie.

Par conséquent, plus de **trois millions de personnes afghanes résident actuellement en Iran**, dont un million ayant le statut de réfugié.e(42). Les camps iraniens sont co-administrés par le ministère du "Bureau des affaires relatives aux étrangers et des immigrants" (organisation gouvernementale iranienne), les Nations Unies, et des ONG locales (43).

Grâce à l'action de ces acteurs, des habitations solides ont été construites (44). Toutefois, **les ONG internationales constatent des violations graves et répétées des droits fondamentaux des réfugiés Afghans**, par le régime Iranien (45).

(39) Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camps Leda, Tham Hin, Nu Po, et Mae La.

(40) *Idem*.

(41) UNHCR, refugees in Iran.

(42) *Idem*.

(43) Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiches camps Torbat-e Jam.

(44) *Idem*.

(45) Human Rights Watch, Iran's Violation of Afghan Refugee and Migrant Rights.

- Camps situés en Asie Centrale :

La majorité des camps de réfugié.e.s situés en Asie centrale accueillent des personnes de nationalité afghane et pakistanaise, fuyant les conflits armés ayant cours dans les régions d'où elle sont issues (46).

Les camps situés en Afghanistan sont parmi les plus précaires. Tandis que certains camps abritent plus de 65.000 individus, il n'y existe aucune gestion formelle (47). **L'Etat afghan n'offre pas de reconnaissance juridique à ces communautés, dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés** (48).

Concernant les camps de réfugié.e.s Afghan.e.s au Pakistan, la situation demeure précaire, mais il est possible de constater certaines évolutions encourageantes. Les camps, d'une taille plus réduite, sont mieux administrés (49). **L'implication du gouvernement, en coopération avec les Nations Unies et les ONG a permis de bâtir des maisons en briques** dans certains camps (50). En outre, certaines communautés bénéficient d'une administration interne autonome (51).

(46) Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camps Khurasan et Shamshatoo.

(47) Solidarités International, Long format : un an de vie et de survie dans le camp de Gulan en Afghanistan, 5 novembre 2015.
Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camps Gulan.

(48) Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camps Gulan.

(49) Raha Pakistan, OurVision.
Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camp Khurasan.

(50) Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camp Shamshatoo.

(51) Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiches camps Leda, Tham Hin, Nu Po et Mae La.

(52) OCHA, Rohingya Refugee Crisis

(53) Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camp Tham Hin, Nu Po et Mae La.

(54) OCHA, Rohingya Refugee Crisis.
Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camp Tham Hin, Nu Po et Mae La.

(55) Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camp Leda.

(56) UNHCR, Nupo Temporary Shelter Background Governance UNHCR Activities Ban Mae Surin Temporary Shelter Background Governance UNHCR Activities.

- Asie du Sud-Est :

Les camps de réfugié.e.s situés en Asie du Sud-Est accueillent principalement des personnes issues des communautés Karen et Rohingya (52). Fuyant la province Arakanaise de Myanmar où elles sont persécutées, elles se réfugient principalement en Thaïlande et au Bangladesh, dans les zones transfrontalières (53).

Structurellement, le nombre de réfugié.e.s dans cette région est en hausse, étant donné les vagues d'exode successives liées aux exactions perpétrées au Myanmar (54). **Les communautés de réfugié.e.s les plus importantes en Asie du Sud-Est dépassent 850.000 individus** (55). Les camps consistent souvent en de petites constructions faites de bois, de bambou et de bâches en plastique. Des habitations solides et permanentes sont fournies occasionnellement par l'UNHCR et des ONG locales et internationales.

Le mode de gestion interne des camps varie. Là aussi, il est souvent assuré par l'UNHCR, et par des ONG. Nonobstant, certains camps se dotent d'un système politico-administratif autonome, en désignant des responsables chargés d'organiser la vie au sein du camp parmi les membres de la communauté (56).

Le gouvernement local joue également un rôle déterminant. La qualité des structures est corrélée à l'action des autorités publiques. Si l'État du Bangladesh concourt à la gestion des crises concernant les réfugié.e.s fuyant le Myanmar, l'action du gouvernement thaïlandais apparaît plus limitée (57). Les autorités publiques thaïlandaises limitent l'accès aux camps (58). Une autorisation administrative - difficile à obtenir - délivrée par le ministère de l'Intérieur est requise pour pouvoir circuler et travailler. En outre, certains camps sont gardés par les forces armées nationales (59).

(57) Humanitarian response, 2019 Joint Response Plan for Rohingya Humanitarian Crisis - January to December.
Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camp Unchiprang.

LES CAMPS DE PERSONNES DÉPLACÉES:

Les camps de personnes déplacées à l'intérieur des frontières de l'Etat dont elles sont originaires présentent également des caractéristiques particulières.

Tandis que les camps de réfugié.e.s en Asie sont souvent liés à l'exode d'une population, **une large part de personnes déplacées fuient les conséquences de catastrophes climatiques et environnementales** (60).

Sur l'ensemble du continent, **le nombre de personnes déplacées dépasse les 11 millions d'individus**, dont le foyer a été rendu inhabitable à la suite de typhons, d'inondations, ou de séismes (61). Les Etats asiatiques les plus affectés sont la Chine, les Philippines, l'Inde, et le Bangladesh.

Là encore, l'action des Nations Unies et des ONG permet d'apporter une assistance à ces personnes, mais la condition des personnes déplacées reste précaire. Beaucoup vivent dans des tentes, artisanales ou issues de l'aide humanitaire, et dans des abris de fortune construits avec des matériaux de récupération (62).



PHOTO: © UNHCR

(58) Ulkoministerio blogit, Tham Hin refugee camp. 20 juin 2011. Observatoire des Camps de Réfugiés. Fiche camps Tham Hin.

(59) Rapport de The Border Consortium (TBC), Mae La Camp Profile, Octobre 2019. HRW, Protection issues for urban refugees. Fiches camps Tham Hin et Mae La.

(60) DMC, Global Report on Internal Displacement 2018.

(61) *Idem*.

(62) Info migrants, Millions internally displaced in Afghanistan, says report. 15 mai 2018. Al Jazeera, Myanmar fighting spurs mass displacement. 19 juin 2015.

BILAN DES CONTRIBUTIONS SUR LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

Durant cette première année d'activité, l'Observatoire des Camps de Réfugiés s'est concentré sur sa première mission qu'est **l'étude et le recensement des zones d'accueil des personnes exilées.**

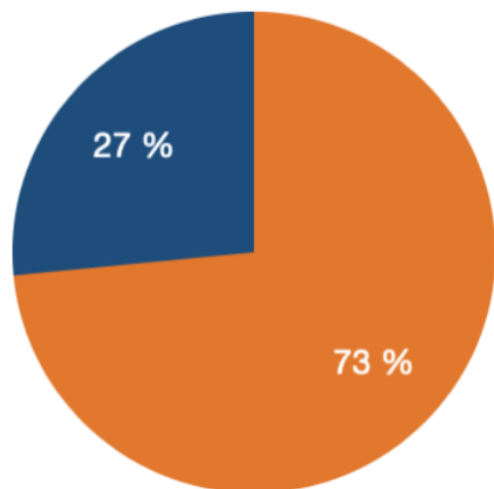
Sur la zone Asie-Pacifique ce sont au total **17 camps qui ont été observés dans 8 pays.**

Au terme des études qui ont été faites sur ces zones, les membres du pôle ont pu répondre à un questionnaire, lequel a permis d'établir une **analyse globale de leurs observations sur la zone Asie-Pacifique.**

Sur les camps observés, on notera que **100% sont toujours ouverts.**

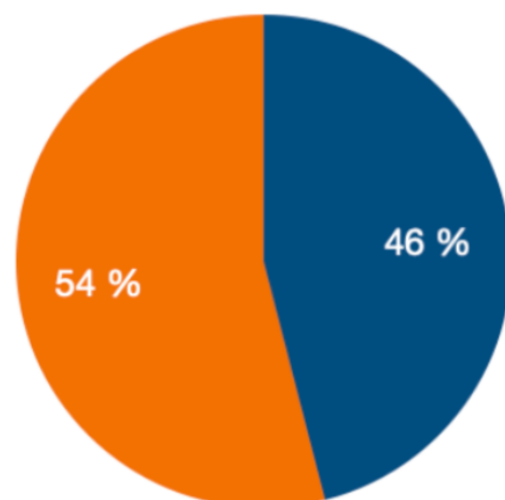
Le bilan des contributions a également permis de croiser les données recueillies sur les différentes zones étudiées tant sur leur typologie, leur durée de vie que sur taille de la population accueillie.

TYPOLOGIE DES CAMPS



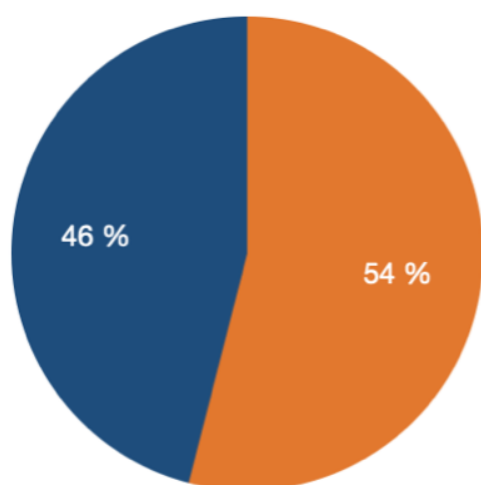
- Camp de réfugié.e.s officiels
- Camp de déplacé.e.s officiels

DURÉE DE VIE DES CAMPS



- Supérieure à 20 ans
- Inférieure à 20 ans

TAILLE DE LA POPULATION

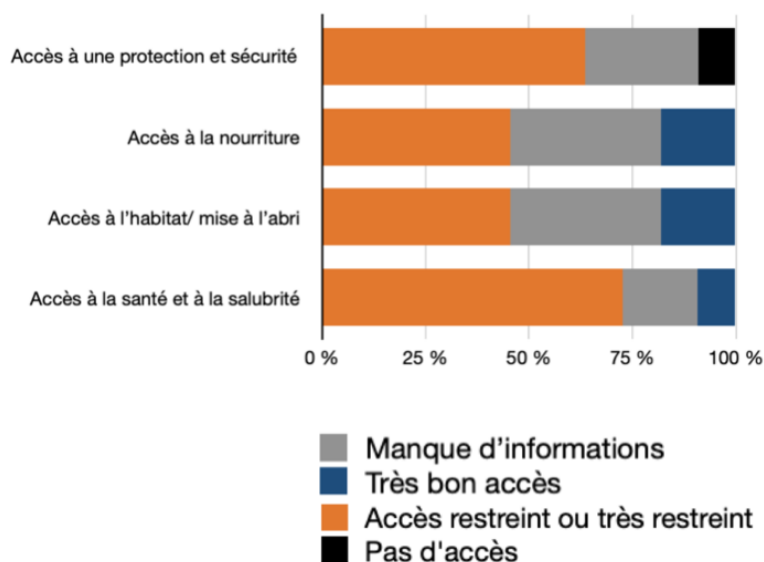


- Supérieure à 15 000 personnes
- Inférieure à 15 000 personnes

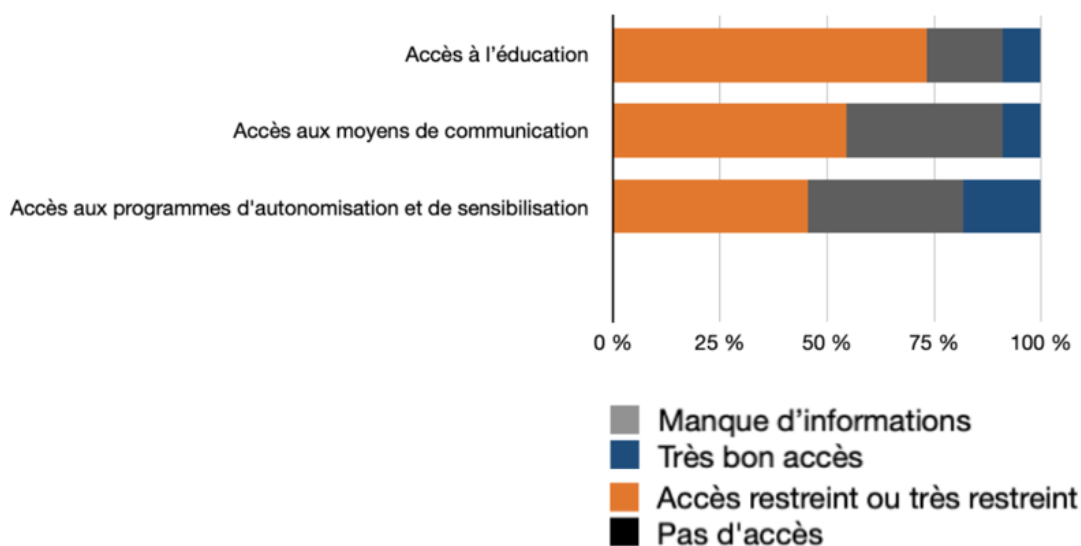
EVALUATION DES SERVICES ASSURÉS ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES CAMPS ÉTUDIÉS

La majorité des contributeur.trice.s sondé.e.s, 64%, ont estimé que le camp étudié relevait d'une gestion officielle partagée entre une agence onusienne, l'Etat et des ONG internationales.

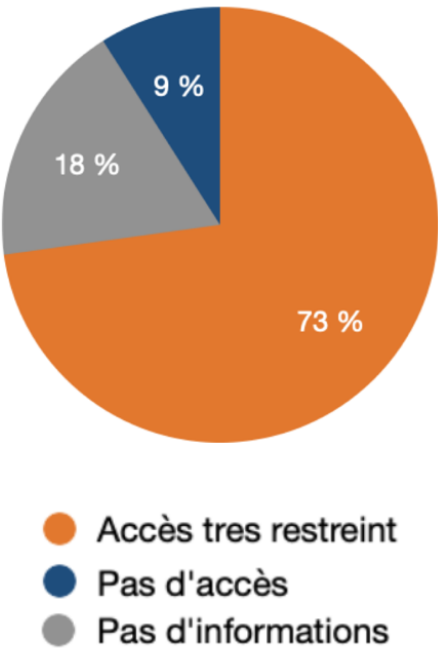
PROTECTION ET SÉCURITÉ



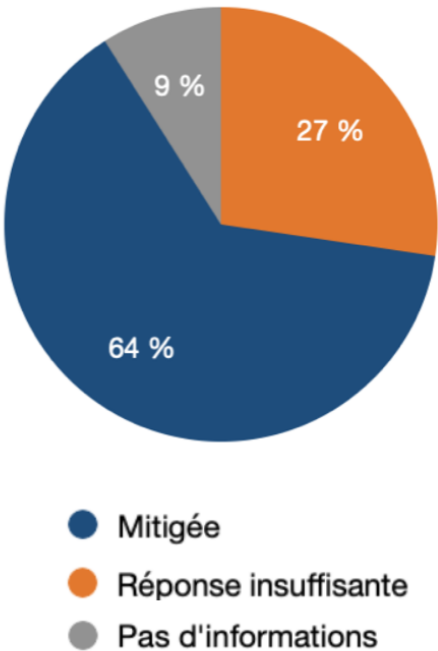
AUTONOMISATION DES RÉFUGIÉ.E.S



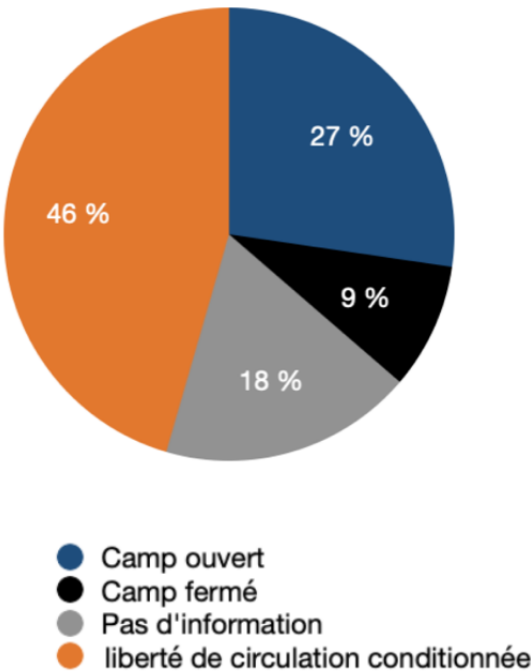
ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX



RÉPONSES APPORTÉES AUX BESOINS DES PERSONNES VULNÉRABLES



DEGRÉ D'ENFERMEMENT



IMPACTS DE LA COVID19 DANS LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

En août 2020, **plus de 5 millions de personnes sont touchées par la pandémie de COVID-19** (63). **Beaucoup d'entre elles sont issues de pays de la zone Asie-Pacifique** tels que l'Inde, l'Iran, le Bangladesh et l'Indonésie, qui sont particulièrement touchés (64).

En Asie, la situation sanitaire liée à cette crise reste donc problématique et sa gestion est disparate, aussi bien dans les pays d'accueil de réfugié.e.s que dans les camps de déplacés internes. **La surpopulation au sein des camps a entraîné une faible prise en charge des cas de COVID-19.** À titre d'exemple, il est possible d'observer des insuffisances en matière sanitaire au Bangladesh et au Myanmar, où les camps font face à une densité de population particulièrement élevée (65).

Il est possible de constater que la majorité des pays de cette zone fait face à des mouvements de populations liés aux difficultés économiques que la pandémie engendre (66).

Pour pallier aux lacunes des systèmes de santé locaux, **22 bureaux du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) tentent d'assurer la continuité des services de santé** (67).

De plus, le bureau régional du FNUAP a élaboré des directives pour l'inclusion des personnes âgées, l'adaptation et la distribution de kits d'hygiène. Le FNUAP travaille au sein de l'UNCT (UN Country Team) pour promouvoir une réponse globale au COVID-19. **C'est principalement les agences de l'ONU qui soutiennent les gouvernements dans la prise en charge sanitaire des populations réfugiées** (68).

La pandémie est également une source d'isolement pour les réfugié.e.s : une majorité des pays asiatiques a fermé ses frontières, entraînant des pénuries et une inflation sur les produits de première nécessité (69).

Au cours de cette crise sanitaire, de nombreux individus réfugiés ont vu leurs conditions de vie se dégrader dans les camps, les contraignant à retourner dans leur pays d'origine (70).

(63) Worldometer, Coronavirus Cases. Août 2020.

(64) UNHCR, Asia and the Pacific. 5 août 2020).

(65) *Idem*.

(66) *Idem*.

(67) UNFPA, Asia & the Pacific Region COVID-19 Situation Report No. 2. 18-30 avril 2020.

(68) IOM, Migrants and the COVID-19 pandemic: An initial analysis. 2020.

(69) South Asia Centre, Lockdowns and national borders: How to manage the Nepal-India border crossing during COVID-19. 19 mai 2020.
FAO, Afghanistan Humanitarian Response Plan 2020. 7 février 2020.

(70) World Bank Group, Fighting COVID19, Europe and Central Asia update. 2020.

Ces retours s'expliquent par le fait que dans de nombreux pays d'accueil, **les individus réfugiés ont un accès aux services médicaux plus limité, en comparaison au suivi offert aux citoyens des pays hôtes.**

De même, lorsqu'ils ont accès aux services appropriés, les barrières linguistiques et la méconnaissance de leurs droits constituent également des obstacles (71). A défaut de pouvoir consulter des médecins généralistes susceptibles de leur prescrire des soins préventifs, **les personnes réfugiées doivent souvent compter sur les hôpitaux publics. Ceci est à la fois plus difficile et plus risqué, car les services d'urgence sont saturés** de patients infectés par le COVID-19.

En outre, les individus réfugiés en situation irrégulière peuvent craindre d'être dénoncés aux services d'immigration et expulsés, s'ils demandent de l'aide à un service public. Cela est à même de les dissuader de passer des tests de dépistage (72).

Le manque de sensibilisation aux mesures de prévention locales et le recours aux canaux de communication informels peuvent conduire les individus réfugiés à adopter des comportements qui les exposent à un risque de transmission accru (73).

Cette méconnaissance de la part des autorités entrave leur inclusion dans les mesures de santé publique et rend difficile la collecte d'informations précises sur les personnes touchées, ainsi que le suivi de l'évolution de l'épidémie. Des programmes pour tracer plus efficacement les cas de COVID-19 sont en cours d'exploitation afin de renforcer la surveillance sur l'ensemble de la population (74).

Dans les pays où les systèmes de santé manquent d'efficacité, les réfugié.e.s et les populations déplacées sont extrêmement vulnérables. En avril 2020, au moins 20 cas et un décès liés au COVID-19 sont confirmés dans les camps de réfugié.e.s rohingyas de Cox's Bazar au Bangladesh (75). De même, le premier cas d'infection en Afghanistan est enregistré fin février 2020, à la suite d'une vague de rapatriation en provenance d'Iran (environ 200.000 personnes en mars 2020) (76).

Le gouvernement instaure des mesures de distanciation sociale jusqu'au 24 mai 2020. Les autorités ordonnent le verrouillage total de 20 provinces (sur un total de 34) interdisant les rassemblements publics. Pour les nationaux afghans réfugiés dans les pays voisins, notamment au Pakistan, le confinement les expose à des difficultés financières, dues à l'impossibilité de travailler.

(71) UNHCR, Afghanistan Border monitoring update COVID-19 response. 21-27 juin 2020.

(72) VOA, Afghan Account of Traveling to Iran. 18 juin 2020.

(73) FES, COVID-19 and refugees in Asia: A crisis waiting to happen. 29 avril 2020.

(74) New York Times, Unprepared for the Worst: World's Most Vulnerable Brace for Virus. 26 mars 2020.

(75) IASC (OCHA services), Interim Guidance on Scaling-up COVID-19 Outbreak in Readiness and Response Operations in Camps and Camp-like Settings. 17 mars 2020.

(76) IOM, Return of undocumented Afghans, Weekly situation report. 15-21 mars 2020.

En réponse aux difficultés financières rencontrées par les personnes réfugiées, le HCR a fourni une aide financière de 12.000 PKR (environ 72 USD) à 36.568 ménages basés au Pakistan (78). Parallèlement à la distribution de moyens de subsistance, les évaluations de la vulnérabilité des personnes se poursuivent dans tous les bureaux du HCR au Pakistan.

Les améliorations en matière d'hygiène et de WASH (services humanitaires relatifs à l'alimentation en eau) devaient être achevées pour juillet 2020, date à laquelle la réouverture des écoles, était prévue (79).

Depuis le 21 mai 2020, le HCR a ouvert un deuxième centre d'isolement et de traitement des infections respiratoires sévères dans les camps du Bangladesh (80). L'installation de 144 lits près de l'hôpital de campagne malaisien à Ukhiya fournit une prise en charge aux Rohingyas et aux Bangladais mis en quarantaine. La capacité à tester la population a augmenté et a atteint une moyenne de 258 tests par jour (auparavant moins de 200). Dans l'ensemble, 702 cas positifs de COVID-19 ont été signalés dans le district de Cox's Bazar au 31 mai 2020 (cumul, incluant la communauté hôte et les personnes réfugiées rohingyas) (81).

(78) IASC (OCHA services), Interim Guidance on Scaling-up COVID-19 Outbreak in Readiness and Response Operations in Camps and Camp-like Settings. 17 mars 2020.

(79) *Idem*.

(80) *Idem*.

(81) IOM, IOM Asia Pacific COVID-19 Sitrep. 19 mars 2020.